

**Question du 21 décembre 2004**

Bécancour

6212-02-005

**adressée par le BAPE à Hydro-Québec****(question n° 13/document DQ12)**

---

**Question 13**

Pourriez-vous faire connaître les objectifs et cibles que vous vous êtes fixés dans le cadre de votre système de gestion environnement ISO 14001 ?

**Réponse**

Le tableau de la page suivante présente les objectifs et les résultats pour l'année 2004 au 30 septembre 2004 de même que les objectifs pour l'année 2005.

Objectifs	Plans d'action et indicateurs	Objectifs 2004			Résultats 2004	Objectifs 2005		
		Seuil	Cible	Idéal	(au 30 septembre 2004)	Seuil	Cible	Idéal
Améliorer la gestion des matières dangereuses et des rejets à l'environnement	<b>Traiter adéquatement les eaux usées sanitaires</b>							
	Nombre d'installations respectant les critères de rejet	0	1	1	1	0	1	1
	Critère: phosphore dans les eaux sanitaires (mg/L)	6,0	4,0	3,0	3,3	6,0	4,0	3,0
	<b>Réduire la consommation ou récupérer les huiles et les graisses dans les installations</b>							
	Nombre de zones de récupération de MDR inspectées 4 fois /an (aux 3 mois)	NA			NA	25 (80%)	28 (90%)	31 (100%)
	<b>Diminuer l'utilisation des SACO</b>							
	Nombre d'appareils contenant des CFC remplacés, convertis ou supprimés (désuets, défectueux, en surplus ou viraux)	0	2	3	3	NA		
Améliorer la gestion des plans d'eau et des propriétés	<b>Améliorer la connaissance des milieux biophysique et humain influencés par les installations</b>							
	Taux d'avancement (%) des études au 31 décembre 2004	60,0	75,0	90,0	90,0	NA		
	<b>S'adapter aux interventions de Pêches et Océans Canada</b>							
Nombre de plans d'intervention déposés au 25 novembre 2005	NA			NA	NA			
Maintenir le SGE	<b>Intégrer l'environnement aux formations techniques</b>							
	Nombre d'événements d'apprentissage conçus ou révisés incluant, si requis, des capsules environnementales	NA			NA	NA		
	<b>Régler les non-conformités dans les délais prévus</b>							
Pourcentage de non-conformités réglées dans les délais prévus	80	85	90	90	80	85	90	

NA : Non applicable à la Direction Production Thermique et Nucléaire